

# PERSONNE EXPOSÉE À UNE ITSS : QUE FAIRE ?

## 1. Dépister l'infection à laquelle la personne a été exposée

(sauf si elle a été exposée à la trichomonase)

## 2. Effectuer une évaluation clinique :

- [évaluer les facteurs de risque](#);
- en présence de signes ou de symptômes : assurer le suivi selon l'évaluation clinique ou orienter la personne exposée vers un collègue.

## 3. Dépister les autres ITSS selon les facteurs de risque

## 4. Offrir une chimioprophylaxie lorsque cela est indiqué :

ITS ► Traitement épidémiologique	VIH, VHB, VHC ► Prophylaxie postexposition
<p>Ce traitement<sup>1</sup> est offert d'emblée à la personne asymptomatique :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• sans attendre de recevoir les résultats des tests de dépistage;</li><li>• même si les résultats d'analyse sont négatifs.</li></ul> <p>Pour connaître le traitement recommandé, consulter les outils d'aide à la pratique selon l'infection en cause :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Chlamydia trachomatis, Neisseria gonorrhoeae et syndromes cliniques compatibles</b> <a href="#">Algorithme décisionnel pour le traitement épidémiologique des partenaires asymptomatiques</a></li><li>• <b>Lymphogranulomatose vénérienne</b> <a href="#">Recrudescence de la lymphogranulomatose vénérienne au Québec : détection et traitement</a></li><li>• <b>Syphilis</b> <a href="#">Traitement pharmacologique [des] ITSS : Syphilis</a> (vérifier quand un traitement doit être prescrit)</li><li>• <b>Trichomonase</b> <a href="#">Protocole médical – Initier des mesures diagnostiques et un traitement pharmacologique chez une femme présentant des pertes vaginales inhabituelles</a></li></ul>	<p>Consulter le <a href="#">Guide pour la prophylaxie et le suivi après une exposition au VIH, au VHB et au VHC</a></p> <p>L'évaluation d'une personne exposée à un liquide biologique potentiellement infectieux doit se faire rapidement car la prophylaxie doit commencer dans les meilleurs délais :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>VIH</b> Idéalement dans les deux heures suivant l'exposition et moins de 72 heures après l'exposition. Idéal..... Maximal  </li><li>• <b>VHB</b> Idéalement dans les 48 heures suivant l'exposition et jusqu'à 7 jours après une exposition percutanée ou 14 jours après une exposition sexuelle. Idéal..... Maximal  </li></ul> <p>Percutanée : 7 jours Sexuelle : 14 jours</p>

## 5. Offrir un counseling préventif qui inclut notamment les recommandations qui suivent :

ITS	VIH, VHB, VHC
S'abstenir <sup>2</sup> d'avoir des relations sexuelles pendant 7 jours après un traitement unidose ou jusqu'à la fin d'un traitement de plusieurs jours ET jusqu'à la disparition des symptômes	En attendant le résultat du dépistage : <ul style="list-style-type: none"><li>• s'abstenir<sup>2</sup> d'avoir des relations sexuelles;</li><li>• éviter de partager son matériel d'injection ou d'inhalation de drogues.</li></ul>

## 6. Offrir les vaccins contre les VPH, l'hépatite A et l'hépatite B aux personnes visées

- [Vaccination et ITSS](#)
- [Protocole d'immunisation du Québec](#)

### Notes:

1. Inscrire le code L sur l'ordonnance puisque le traitement (sauf celui de la trichomonase) est gratuit pour les personnes inscrites au régime d'assurance maladie du Québec et détentrices d'une carte d'assurance maladie, d'un carnet de réclamation ou d'une preuve temporaire d'admissibilité aux médicaments valides.
2. S'il est impossible d'éviter les relations sexuelles, recommander de :
  - utiliser un condom pour les relations vaginales ou anales;
  - utiliser un condom ou un carré de latex pour les relations orales;
  - s'il y a partage d'un jouet sexuel, le recouvrir d'un condom et changer de condom entre chaque partenaire.

### Informations sur les ITSS pour la personne exposée

[Quebec.ca/itss](http://Quebec.ca/itss)

### Outils complémentaires pour le professionnel

- Démarche prétest individualisée et counseling préventif  
[Guide québécois de dépistage des ITSS](#), chapitre 9
- Prophylaxie préexposition au VIH  
[La prophylaxie préexposition au virus de l'immunodéficience humaine : Guide pour les professionnels de la santé du Québec](#)

### Source :

[Guide québécois de dépistage des ITSS](#) (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2019)

[publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002367](http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002367)